

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 241

**Modifiant l'arrêté n°2016/149 en date du 18 avril 2016
portant nomination des membres
de la commission scientifique régionale
des collections des Musées de France
compétente en matière de restauration et de conservation préventive**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU le code du patrimoine, et notamment ses articles L 451-1, L-452-1, D451-1 et suivants ;
- VU la loi n° 82-213 du 23 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-373 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif aux missions et organisation des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Stéphane Fratacci, préfet de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016/149 en date du 18 avril 2016 portant nomination des membres de la commission scientifique régionale des collections des Musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive ;
- VU le règlement intérieur de la commission scientifique régionale des collections des Musées de France du Grand Est

Considérant le changement de fonction de Madame Dominique Vandecasteele, désignée référente du Bureau des Réseaux Territoriaux du service des musées de France au 1^{er} septembre 2016

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Culturelles,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 2, alinéa 2.1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Sont nommés membres de la Commission scientifique régionale des collections des Musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive pour une durée de cinq ans renouvelables à compter de la date du présent arrêté :

2.1 Cinq personnalités désignées par le Préfet de Région, exerçant ou ayant exercé des activités scientifiques dans les domaines de la conservation et de la restauration :

- Trois professionnels ayant la qualification requise pour exercer la responsabilité des activités scientifiques d'un Musée de France :
 - titulaire : Madame Ophélie Ferlier, conservatrice sculpture, Musée d'Orsay, Paris
 - suppléante : Madame Hélène Guichard, conservatrice en chef, département des antiquités égyptiennes, Musée du Louvre, Paris

 - titulaire : Madame Anne Adrian, conservatrice, Musée de la Cour d'Or, Metz
 - suppléante : Madame Muriel Barbier, conservatrice, Musée de la Renaissance, Ecouen

 - titulaire : Catherine Fuchs, conservatrice en chef, Musée EDF-Electropolis, Mulhouse
 - suppléante : Madame Stéphanie Cantarutti, conservatrice, département peintures, Petit-Palais, Paris

- Deux personnalités choisies en fonction de leurs compétences en matière de restauration et de conservation préventive :
 - titulaire : Monsieur Christian Vibert, restaurateur indépendant peintures, Reims
 - suppléante : Madame Janin Joanna Bechstedt, restauratrice indépendante peintures, Paris

 - titulaire : Madame Patricia Dupont, restauratrice indépendante arts du feu, Paris
 - suppléante : Madame Marie-Christine Nollinger, restauratrice indépendante art du feu, Viroflay

Le mandat des membres désignés ci-dessus est renouvelable.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et la Directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le - 9 MAI 2017

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Jacques GARAU